



JOURNÉE DÉFENSE  
ET CITOYENNETÉ

# ESN/SO – CSN POITIERS

Depuis la suspension du service national, le **recensement est obligatoire et universel**. Il concerne garçons et filles dès l'âge de **16 ans**, et jusqu'à trois mois au-delà de la date anniversaire, à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité nationale.

Dans le cadre de la modernisation de l'Etat, vous avez également la possibilité de faire cette démarche en ligne sur le site **[www.mon-servicepublic.fr/le-recensement-citoyen-en-ligne](http://www.mon-servicepublic.fr/le-recensement-citoyen-en-ligne)**

**L'attestation de recensement** délivrée par la mairie, **est obligatoire pour toute inscription aux concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité de l'état.**

Après avoir effectué la **Journée défense et citoyenneté (JDC ex JAPD)**, en principe l'année suivant le recensement, soit aux environs de 17 ans ½, le jeune administré reçoit un certificat de participation à la JDC, également obligatoire à toute inscription.

Cette démarche citoyenne permet :

**L'inscription systématique sur les listes électorales** dès l'âge de 18 ans.

Pour tous renseignements relatifs à ce rendez-vous, vous pouvez également consulter le site du Ministère de la Défense :

**[www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)**

**JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ**

**BIENTÔT 16 ANS !**  
**PENSEZ AU RECENSEMENT**

**DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT DE DÉFENSE !**

**QUI ?**  
Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

**POURQUOI ?**  
Pour vous inscrire et garantir votre inscription à la Journée Défense et Citoyenneté. Le recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

**COMMENT ?**  
Deux possibilités s'offrent à vous :

**PAR INTERNET**

- 1 - Créer votre compte sur [www.mon-servicepublic.fr](http://www.mon-servicepublic.fr)
- 2 - Télécharger vos documents numérisés suivants :
  - Carte d'identité et livret de famille
  - Aller dans la rubrique "statistique des services"
  - Cliquez sur "ma démarche" puis "dans le cas"
  - Recherchez l'ajout "recensement citoyen en ligne"
  - Choisissez plus qu'à suivre les instructions

**À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE**  
Présentez-vous des documents suivants :  
pièce d'identité et livret de famille.

SECRETARIAT GÉNÉRAL PUBLIC (ADMINISTRATIONS)  
CIRCUIT DE LA DÉFENSE

www.defense.gouv.fr/jdc

DEFENSE.GOV.FR

**Vous pouvez prendre contact auprès du CSN de Poitiers**

**Mail**

**[csn-poitiers.jdc.fct@intradef.gouv.fr](mailto:csn-poitiers.jdc.fct@intradef.gouv.fr)**

**Téléphone**

**05.49.00.24.69**

**Courrier**

Centre du Service National de Poitiers  
Quartier Aboville - BP 90647  
86023 POITIERS CEDEX

